

FLASH INFO

Premier bilan à chaud de la loi Biodiversité

Issy-les-Moulineaux, le 23 mars 2015

Rappel : il faut savoir que nous étions en première lecture à l'Assemblée nationale. Le texte voté n'est donc pas la loi. C'est le Sénat qui va être saisi dans les prochaines semaines pour une première lecture sur la base du texte voté à l'AN ; ensuite, il y aura une seconde lecture à l'AN, puis une seconde lecture au Sénat. Enfin, il y aura une Commission Mixte Paritaire (CMP) qui réunit en nombre égal des députés et des sénateurs pour négocier un compromis entre les deux Chambres.

Ensuite, le texte issu de la CMP est voté sans modification s'il y a un accord en CMP. En cas de désaccord, c'est toujours l'Assemblée nationale qui a le dernier mot.

Nous allons donc mobiliser les sénateurs, mais aussi revenir vers les députés pour que tous comprennent nos demandes. Une négociation va aussi s'engager avec la ministre de l'Ecologie.

De façon très résumée, voici les premières tendances :

Les points positifs :

- L'article adopté par la Commission du Développement durable de l'AN relatif à la sensibilité des animaux sauvages a été supprimé.
- L'article adopté par la Commission du Développement durable créant un nouveau motif de protection des espèces a été supprimé.
- L'ONCFS et l'ONF ne sont pas intégrés dans l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).
- Le rattachement d'un établissement public comme l'ONCFS ou l'ONF à l'Agence Française de la Biodiversité ne pourra se faire qu'avec une majorité des 2/3 du CA de l'établissement.
- La liste des espèces gibiers ne sera pas fixée par le ministre après avis du Muséum et de l'AFB.
- Les amendements visant à interdire la chasse le dimanche et la chasse de nuit ont été écartés.
- La chasse et la pêche ne figurent pas sur la liste nationale des activités potentiellement perturbantes qui doivent faire l'objet d'une étude d'incidences Natura 2000.

Les points négatifs :

- L'article supprimant la chasse à la glu a été voté.
- L'article élargissant les principes de la directive oiseaux (périodes de chasse) aux mammifères non soumis à un plan de chasse ou qui ne sont pas nuisibles a été voté (vise la période complémentaire de chasse du blaireau).
- L'amendement concernant le nombre de représentants des intérêts cynégétiques, qui passe de 11 à 9, au sein du CA de l'ONCFS a été voté. Les collectivités n'y sont pas intégrées.
- Tous nos amendements visant à inscrire dans la loi de nouveaux principes pour valoriser les usages ont été refusés, avec avis négatif de la ministre.

FLASH INFO

- L'amendement visant à conditionner la signature d'obligations réelles environnementales à l'accord écrit de tous les détenteurs de droits sur le fonds a été refusé.

Vous allez disposer bientôt d'une analyse détaillée de tous les articles du texte ainsi que du traitement de nos amendements afin d'avoir un fil conducteur pour vos AG.

Vous recevrez ensuite une analyse plus fine des positions des groupes politiques sur les différents articles et amendements afin de pouvoir interpeller les parlementaires selon leurs sensibilités lors de vos AG.